

DIGITALISATION DES SAFAS

07 11 2023

CONTEXTE

- **Protocole d'accord** du 28 juin 2023 sur le partage des données de santé (au sens aide et soins)
- **Proximité et Soins intégrés**
- Révision du cadre décretal de la plateforme wallonne numérique des données de santé (**Réseau Santé wallon**)
- **Plan de Relance de la Wallonie et vision e-santé** en Wallonie
- **Contrat de gestion** et plan d'entreprises de l'AVIQ : **digitalisation inclusive de l'Agence** (support : W.ALL.IN.HEALTH)

CONSTATS

Trois logiciels coexistent actuellement, à la connaissance de l'Agence : il s'agit de DANAE et d'AVIVA (FCSD) et de GAP (FASD, FEDOM, 3 SAFAS FCSD).

Pour le secteur public, GAP est implanté dans quelques services mais la plupart, étant de plus petite taille, fonctionnent encore sur la base de documents papier.

ENJEUX

- **Dématérialiser le processus**, en incluant le principe de l'Only Once et le respect de la vie privée (depuis l'introduction de la demande d'une prestation auprès du service jusqu'à la production de e-documents à destination tant des bénéficiaires que de l'Agence et de données anonymisées sur la consommation de l'offre par les services
 - réduire les charges (Only Once)
 - simplifier les tâches administratives ;
- **Organiser l'interopérabilité** des produits et donner un **cadre régulateur dans lequel les producteurs de logiciel =>**
 - garantir la conformité au cadre juridique et la qualité des produits en termes de conception et d'utilisation pour chacun (service, travailleur, autorité)
 - encourager l'adoption de standards internationaux pertinents en matière de partage d'informations (EU)

ENJEUX

- Définir le **care set** commun à tous en vue de l'échange de données et garantir la pérennité des produits, en les imposant aux producteurs
=> **Protocole CIM 28 06 2023**
(procédure)
- Assurer la **sécurisation des données** qui sont conservées au niveau du service et des échanges, via le hub wallon (RSW)
- Organiser le partage des données en accord avec le bénéficiaire et son intégration dans l'équipe de première ligne (**matrice d'accès**)

ENJEUX

- Offrir des **outils « faciles à utiliser » pour le bénéficiaire**, soit clairs, compréhensibles, conviviaux, faciles d'accès et d'utilisation, visant à accroître l'empowerment de la personne et contribuant de la sorte à l'amélioration de la littératie en santé au sein de la population ;

ENJEUX

- Disposer de **données anonymes** liées à
 - l'exercice des missions dans un but de **compréhension du dispositif** (comment est-il utilisé ?),
 - de **monitoring** (comment évolue la consommation des prestations ?)
 - de **prévision à moyen et long termes** (quelles perspectives de développement, en lien avec d'autres secteurs ou l'évolution des besoins de la population, compte tenu du vieillissement ? Comment maintenir une offre et quelle offre dans les territoires, en relation avec Proxisanté ?),
 - dans un cadre **d'utilisation secondaire des données** et en termes **d'évaluation des politiques publiques.**

OBJECTIFS

- **Définir et fluidifier le processus de la gestion de la demande** et améliorer la **qualité** de celui-ci, dans les organisations ;
- **Favoriser le partage d'informations** entre les prestataires en relation avec le bénéficiaire et en accord avec celui-ci, en toute **sécurité** ;
- **Assurer la continuité de l'accompagnement et sa qualité**, notamment en réduisant les charges administratives et en optimisant le travail administratif pour favoriser la prestation ;

OBJECTIFS

- **Favoriser l'accès du bénéficiaire** – et à son aidant proche , s'il le souhaite - à ses données, notamment en termes de changement de situation (ex : hospitalisation puis retour à domicile), d'agenda (modifications de dernière minute, qui vient quand, communication vers les professionnels et les bénéficiaires ou leurs aidants proches) ;
- **Accélérer la reddition des comptes et introduire les demandes dans le front office de l'Agence**, en relation avec son projet de transition digitale inclusive ;
- **Améliorer les pratiques**, notamment en termes d'évaluation des besoins individuels (création de communautés de pratiques, augmentation de la qualité des prestations), grâce à l'identification de celles-ci de manière générique.

ETAPES

Etape 1 : décembre 2023

- Validation du cadastre de l'existant
- Validation du document d'initialisation du projet avec le contenu de la digitalisation
- Production du livrable relatif à l'interopérabilité et aux standards (FIHR)
- Production du care set dans le cadre d'un groupe de travail mené par l'AVIQ, avec les SAFAS, en ce compris le principe selon lequel les données appartiennent aux SAFAS et la mise à disposition de tout document nécessaire à la reprise, en cas de changement de producteur de logiciel
- Adaptation de la matrice d'accès pour inclure les SAFAS, charge aux SAFAS de gérer les exclusions de travailleurs – définition d'un Circle of Trust et de sa base juridique
- Phase 1 : gestion du service (identification, agrément, ...)

ETAPES

Etape 1 : décembre 2023

- Validation du cadastre de l'existant
- Validation du document d'initialisation du projet avec le contenu de la digitalisation
- Production du livrable relatif à l'interopérabilité et aux standards (FIHR)
- Production du care set dans le cadre d'un groupe de travail mené par l'AVIQ, avec les SAFAS, en ce compris le principe selon lequel les données appartiennent aux SAFAS et la mise à disposition de tout document nécessaire à la reprise, en cas de changement de producteur de logiciel
- Adaptation de la matrice d'accès pour inclure les SAFAS, charge aux SAFAS de gérer les exclusions de travailleurs – définition d'un Circle of Trust et de sa base juridique
- Phase 1 : gestion du service (identification, agrément, ...)

ETAPES

Etape 2 : 2024

- Soumission du care set en vue du partage de données à la commission ad hoc en vue de son adoption (AVIQ)
- Communication du care set aux producteurs de logiciel pour actualisation ou révision de leurs produits (AVIQ)
- Définition des échéances intermédiaires en vue de l'atteinte de l'objectif de digitalisation des SAFAS, étant entendu que les phases seront les suivantes :
 - Premier semestre 2024 :
 - Introduction de la demande, acceptation, enquête sociale, détermination du plan d'aide (2)
 - Second semestre 2024 :
 - Organisation et planification de la réponse, agendas des prestations, des travailleurs et des bénéficiaires (3)
 - Facturation aux bénéficiaires (4)
 - Alimentation du dispositif de subvention AVIQ (5)
 - 2025 :
 - Production des outils de gestion et de reporting (6) internes et externes (Cadastre de l'emploi non marchand, rapport d'activités harmonisé et simplifié, système wallon d'information socio-sanitaire)
 - Inclusion d'une échelle d'évaluation (7)

ETAPES

Etape 3 : 2025

- Tous les SAFAS disposent d'un outil digital
- Introduction d'une échelle d'évaluation

Etape 4 : 2026

Bugs, modifications, mises à jour et autres aléas...

= 4^{ème} année : stabilisation de l'outil, interopérabilité avec les données de santé, récupération des données, articulation avec l'AVIQ pour le plan digitalisation inclusive, maintenance, etc...

Rythme de croisière – maintenance !

BUDGET

PRW = Input financier pour atteindre les objectifs

3 200 000 pour une période de 4 ans

Soit 800 000 €/an

Principes :

- Un SAFA peut mutualiser avec d'autres.
- AM alloue un montant à chaque SAFA
- Critère : effectifs des travailleurs sociaux (hors personnel administratif), d'aides familiales, d'aides ménagères sociales et de gardes à domicile pour autant que chaque travailleur soit actif à mi-temps au moins (min 710 h/an), durant la dernière période connue en termes de subvention

BUDGET

- Missions :
 - Contribution à la définition du contenu du care set
 - Adaptation des produits ou licences au cadre régulateur
 - Formation des travailleurs
 - Accès au cloud et sécurisation des données